

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF
2026-88

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		

M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

.....

TRAVAUX DE SAUVEGARDE – VILLA MONTEBELLO
AUTORISATION DE SOLICITER UNE AIDE FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU CALVADOS AU TITRE DE LA SECURISATION INCENDIE DANS LE CADRE TRAVAUX DE
SAUVEGARDE
POUR LES ANNEES 2026 -2027

La Villa Montebello est un édifice culturel et muséal ouvert au public situé rue du General Leclerc, parcelle cadastrée AI n°116 à Trouville-sur-Mer.

D'importants travaux de clos et de couverts pour la conservation de l'édifice doivent être entrepris afin d'assurer sa sauvegarde.

Ces travaux 2026 porteront entre autres sur la mise en place d'un système de sécurité incendie dans les escaliers

La sécurité incendie étant un enjeu majeur et une responsabilité pour les municipalités, la mise en œuvre de système détection incendie automatisée pour prévenir du risque d'incendie a été décidé.

Un maître d'œuvre spécialisé a été missionné dans ce sens par la Ville.

La réalisation de cette opération prévue sur deux années fait l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiement, qui a été votée au budget Primitif 2026.

Le budget définitif en phase EXE fait état d'un montant total de travaux s'élevant à € 1 555 826,00 HT.

La mise en place d'un système de sécurité incendie constituant la réalisation de deux ouvrages de désenfumage dans les cages d'escalier a été retenu pour un montant de € 7 830,00 HT

Dans le cadre de travaux de restauration du patrimoine historique, la ville peut être éligible à une subvention du Conseil Départemental du Calvados (CD14) pour les édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

En effet le Conseil départemental du Calvados attache un soin particulier à la restauration de son patrimoine historique et peut financer les projets de sécurisations/mises en valeur d'édifices inscrits, classés, ou non protégés. Ainsi les projets de sécurisation incendie peuvent être financés.

Le taux de subvention est déterminé par les services du Département.

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal cette proposition de demande de sollicitation d'une aide financière pour ces travaux de sécurisation incendie à mener sur la villa Montebello.

Le Rapport entendu,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis de la Commission « Cadre de vie, mobilités et environnement » du 11 juin 2026
- Vu l'avis de la Commission « Ressources, Intercommunalité et performance publique » du 12 juin 2026 ;
- Considérant que la villa Montebello est un édifice culturel ouvert au public situé avenue du General Leclerc à Trouville-sur-Mer ;
- Considérant que des travaux sur le clos et couvert de cet édifice patrimonial doivent être entrepris par la ville afin d'assurer une préservation et une mise aux normes « sécurité » et qu'un maître d'œuvre spécialisé dans le patrimoine a été missionné dans ce sens par la Ville;
- Considérant que la Commune de Trouville-sur-Mer, en tant que porteur du projet s'est engagé à accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de ces travaux dans le respect des lois ;
- Considérant que le budget définitif en phase EXE fait état d'un montant total de travaux s'élevant à 1 555 826,00 € HT ;
- Considérant que dans le cadre de travaux de restauration et de sécurisation incendie du patrimoine historique, la Ville peut être éligible à une subvention du Conseil Départemental du Calvados (CD14) pour les édifices protégés au titre des Monuments Historiques ;
- Considérant que le taux de subvention est déterminé par les services du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Calvados (CD14) dans le cadre de travaux de sauvegarde et de sécurisation incendie de la villa Montebello pour les années 2026 et 2027.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HALLEY

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.